

Le bulletin du désarmement

Supplément

Le processus de contrôle des armements
et de désarmement aux Nations Unies ... 1

Séance plénière 1

Première Commission 2

Interdiction complète des essais
nucléaires
Espace extra-atmosphérique
Armes chimiques
Interdiction de la production
de matières fissiles à des fins
d'armements
Vérification

Commission du désarmement des
Nations Unies 3

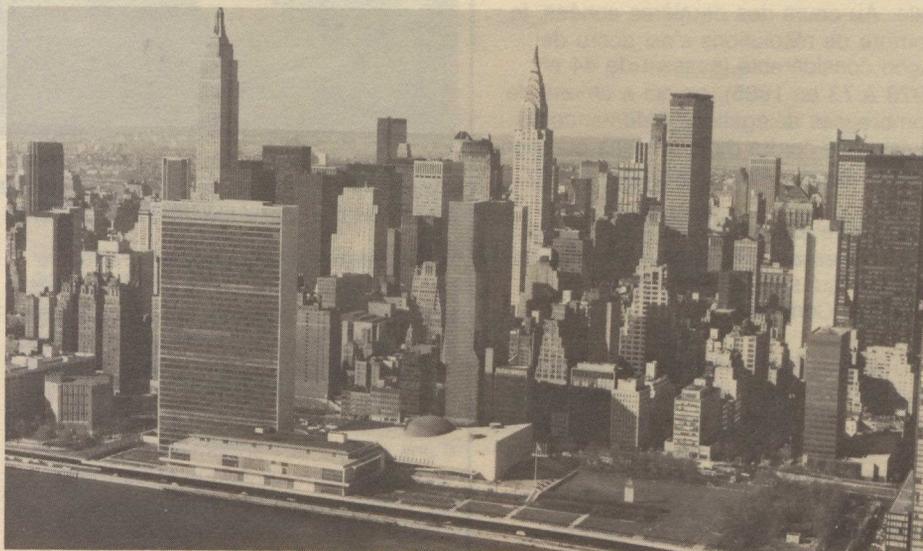
Comités et groupes spéciaux 3

Océan Indien
Conférence mondiale du désarmement
Campagne mondiale pour le
désarmement
Désarmement et développement

Groupes d'étude 4

Sommaire 4

Le processus de contrôle des armements et de désarmement aux Nations Unies



Vue aérienne de la ville de New York et de la rivière East. Dans le coin inférieur gauche de la photo, on peut voir le complexe des Nations Unies dominant la rivière.

NU/Y. Nagata

Aux Nations Unies, les questions relatives au contrôle des armements et au désarmement sont examinées, de façon plus ou moins approfondie, par :

- (a) L'Assemblée générale (en séance plénière)
- (b) La Première Commission (qui traite des affaires politiques et de sécurité)
- (c) La Commission du désarmement des Nations Unies
- (d) Divers comités et organismes spéciaux
- (e) Divers groupes d'étude.

Chacun d'entre eux reçoit le soutien administratif du Secrétariat des Nations Unies et en particulier, du Département des Affaires de désarmement.

Ces différents organes des Nations Unies sont, en règle générale, des corps délibérants. Ils n'ont aucun pouvoir de

négociation et leurs activités consistent essentiellement à formuler des points de vue d'ensemble, des exposés de principe, des lignes directrices et des déclarations. (La Conférence sur le désarmement de Genève, par contre, est un corps de négociation qui, tout en ayant des liens étroits avec le système onusien, diffère de l'Organisation par ses caractéristiques, ses méthodes et ses résultats.

Séance plénière

D'une façon générale, la séance plénière de l'Assemblée générale des Nations Unies (AGNU) se borne à examiner et à mettre aux voix les rapports de la Première Commission. Il n'y a pratiquement pas de véritable débat sur les questions de contrôle des armements et de désarmement en séance plénière. Exceptionnellement, certains thèmes tels que l'Année internationale de la paix, qui ne sont pas renvoyés à la Première Commission, font l'objet d'un débat en bonne et due forme à l'Assemblée générale.

Ce numéro est le deuxième d'une série de suppléments au *Bulletin du désarmement* qui sont préparés par le ministère des Affaires extérieures afin de mettre davantage en lumière les efforts déployés par le Canada pour contribuer au contrôle des armements et au désarmement.

This publication is also available in English.